

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 1er juin 2020 à 19h30 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

MESDAMES : Andr ea Gosselin ET Cindy Grenier

MESSIEURS : Marc-Andr e Routhier, Alexandre Malette, Ren e Breton, Roger Cyr.

Sous la pr esidence de M. Philippe Chabot, maire.

Assiste  galement   la s ance, par t l conf rence : Mme Sonia Tardif /directrice g n rale et secr taire-tr sorier et M.  ric Guay responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la s ance ordinaire du 4 mai 2020.
3. Affaires d coulant du dernier proc s-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. R solution adoptant les d penses incompressibles.
6. Correspondance.
7. P riode de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION G N RALE

11. Rapport du maire 2020.
12. Offre de services Agences immobili res-vente de l' difice Moreau Lapointe.
13.  difice Moreau-Lapointe-mandat arpenteur.
14. Approbation des mauvaises cr ances.

TRANSPORT

15. Programme d'aide   la voirie locale-Volet Projets particuliers d'am lioration Exercice 2020-2021.
16. Entente Commission scolaire des Appalaches -entretien de la pelouse pour la saison 2020 et le d neigement pour la saison 2020-2021.
17. Demande concernant l'immeuble du 535, rue principale.

AM NAGEMENT, URBANISME ET D VELOPPEMENT

18. Ventes aux ench res :
 - a) Vente d'un terrain
 - b) Fermeture de la vente aux ench res
19. Parc industriel- suivi demande Hydro-Qu bec.
20. D rogation mineure en contexte d'urgence sanitaire – modification   la proc dure.
21. Panneau publicitaire-parc Industriel.

LOISIRS ET CULTURE

22. Camp de jour saison 2020
 - a) Embauche du personnel
 - b) Pr visions budg taires avec les mesures de la sant  publique (Covid 19)
23. Remplacement porte -salle Amicale.

24. Ministère de la Culture et des Communications -projet bibliothèque.
25. Projet d'aménager les toilettes du Centre culturel.
26. Statue du Sacré cœur au 635, rue principale.

DIVERS

27. Entente relative à l'opération du refuge animalier par la avec la SPA Thetford Mines

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 22 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est :

137-06-20 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTION DES MINUTES DU 4 MAI 2020

138-06-20 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par Madame Cindy Grenier .et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Chabot en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

139-05-20

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	29 353.11\$
Incendie :	15 876.12
Sécurité :	239.61
Voirie :	12 091.51
Hygiène du milieu :	3 198.60
Urbanisme :	862.47
Loisirs :	20 578.86
Salaires :	10 876.20

TOTAL	93 076.48 \$
--------------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

140-06-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Monsieur Chabot a fait un résumé de la séance des maires tenue en avril.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Roger Cyr fait un compte rendu des travaux réalisés au Site Patrimonial dans le cadre du projet de sentier pédestre.

RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il a été fait par M. Éric Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU MAIRE 2020

Le maire a présenté son rapport en séance tenante et il sera diffusé sur tout le territoire de la municipalité.

OFFRE DE SERVICES AGENCES IMMOBILIÈRES-VENTE DE L'ÉDIFICE MOREAU LAPOINTE

141-06-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la proposition de services de RE/MAX en date du 30 avril 2020 pour une durée de 6 mois au taux de commission à 6% plus les taxes applicables sur le prix de la vente du bâtiment. Le représentant attiré à notre dossier est monsieur Alexandre Labbé.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée, et elle l'est par la présente, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds l'entente de services s'il y a lieu.

ÉDIFICE MOREAU-LAPOINTE-MANDAT ARPENTEUR

Au besoin, ce point sera discuté ultérieurement.

APPROBATION DES MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU la rénovation cadastrale faisant en sorte que lesdits lots sont devenus sans propriétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances cumulatives irrécouvrables ;

142-06-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la radiation des créances irrécouvrables suivantes :

<u>Numéros de matricule</u>	<u>Montant</u>
4225 22 2177-lot 4 450 458 (depuis l'année 2012)	791.63 \$
3728 29 0251-lot 4 679 045(depuis l'année 2000)	1 274.69\$
TOTAL	2 066.32 \$

TRANSPORT

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION EXERCICE 2020-2021

143-06-20

ATTENDU la demande au Programme particulier d'amélioration (PPA) par Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds confirme qu'elle est d'accord d'investir la somme maximale de 70 000 \$ pour des travaux de voirie dans les routes et rangs municipaux, le tout, selon le document « Sommaire PPA – demande d'aide financière – travaux 2020 ».

QUE le tout est conditionnel aux disponibilités budgétaires

***ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES
POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE POUR LA SAISON 2020 ET
LE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2020-2021***

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire demande à la municipalité d'exécuter les travaux d'entretien de la pelouse pour la saison 2020 de ses emplacements ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches ne souhaite pas procéder par appel d'offres et qu'elle demande à la municipalité d'exécuter les travaux de déneigement et de sablage de ses emplacements tel que prévu au devis effectif les années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches représenté par monsieur André Dallaire directeur des ressources matérielles propose de verser une compensation à la municipalité soit le montant payé pour l'année 2019 plus une indexation selon l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de chaque année;

144-06-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la demande de la Commission scolaire des Appalaches et exécute les travaux demandés.

Que les assureurs de la municipalité soient informés des services rendus à la Commission scolaire des Appalaches.

DEMANDE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 535, RUE PRINCIPALE

Voici la réponse qui a été envoyée via courrier postal au concerné :

Suite à votre demande verbale le 28 avril 2020, concernant votre muret, le Conseil municipal a pris connaissance du document datant de 1974 fournis et vous informe qu'il n'entend pas donner suite à la demande de travaux d'entretien étant donné qu'il n'y a pas d'obligation municipale à vie sur votre terrain.

Les travaux demandés ont été faits en 1974 et le document soumis ne permet pas aux élus en place d'y voir un engagement supplémentaire.

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

VENTES AUX ENCHÈRES

A) VENTE D'UN TERRAIN

145-06-20

ATTENDU l'appel de propositions en regard des trois (3) terrains résidentiels situés sur la rue des Prés Nord et d'un terrain sur la rue Dion ;

ATTENDU la réception de l'offre en regard au terrain sur la rue Dion et ce, dans le délai imparti, à savoir :

**Madame Diane Nadeau
Monsieur Éric Guay**

Lot résidentiel aux enchères : 4 449 073 ayant l'adresse d'immeuble suivante :
70, rue Dion
Montant offert : 101 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'offre énumérée ci-dessus soit acceptée.

QUE le tout soit conforme aux conditions stipulées dans l'avis public et le formulaire en regard de cet appel de propositions pour la vente desdits terrains et de la résolution # 134-05-20.

QUE la vente du terrain soit faite sans garantie légale et que les frais de notaire et/ou d'arpenteur si requis soient à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

B) FERMETURE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

146-06-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

PARC INDUSTRIEL- SUIVI DEMANDE HYDRO-QUÉBEC

La municipalité informera Hydro-Québec que la demande en lien avec le projet de prolongement du réseau d'électricité aérien pour desservir les terrains 9 à 14 inclusivement du nouveau parc industriel (dossier numéro DCL-22591757) est reportée à l'année 2021 en raison du contexte actuel de la pandémie Covid-19.

DÉROGATION MINEURE EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE – MODIFICATION À LA PROCÉDURE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période estivale est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations

mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

147-06-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin

Et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 405, rue principale, à l'attention de madame Sonia Tardif ou par courriel au dg@saintjacquesdeleeds.ca, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

PANNEAU PUBLICITAIRE-PARC INDUSTRIEL

Ce point sera discuté ultérieurement.

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR SAISON 2020

A) BUDGET PRÉVISIONNEL AVEC LES MESURES DE LA SANTÉ PUBLIQUE (COVID 19)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds doit respecter les mesures préventives de la santé publique en ce qui a trait au COVID-19 et les ratios de groupe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire offrir les places de son camp de jour prioritairement aux résidents de Saint-Jacques-de-Leeds et ensuite aux familles qui étaient présentes l'année d'avant;

148-06-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité accepte le budget prévisionnel du camp de jour estival avec une perte nette variant entre 3,000\$ et 13,013\$, car il est difficile d'évaluer toutes les dépenses à prévoir.

B) EMBAUCHE DU PERSONNEL

149-06-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents que le personnel nécessaire au camp de jour estival soit embauché dès que possible et que les noms et les conditions de travail du personnel soient transmis au conseil municipal lors de la prochaine séance du conseil.

Fait à noter, M. René Breton se retire des délibérations sur cette décision.

REMPLACEMENT PORTE -SALLE AMICALE

150-06-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à la majorité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de Vitrierie Fleur de Lys inc. en date du 12 février 2020 au montant de 3,769.60\$ plus les taxes applicables pour fournir et installer une porte d'aluminium série 2150 incluant :

- charnières continues;
- ferme-porte Falcon;
- stop porte;
- quincaillerie pour sortie de secours.

Fait à noter : MME Andréa Gosselin se retire des délibérations sur cette décision.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - PROJET BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a apporté plusieurs modifications au budget d'investissement pour le projet de construction de la bibliothèque municipale suite à l'analyse préliminaire du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retiré de son projet initial la construction d'un deuxième étage pour y relocaliser les artisans puisque la demande d'aide financière au programme Municipalité Amis des Aînés (MADA) a été refusée par le ministère de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme sa participation financière au projet selon les coûts estimés suivants :

- Coût de projet : 833,080\$
- Participation du MCC : 156,000\$
- Participation de la municipalité : 677,080\$

151-06-20

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution remplace celle adoptée le 2 décembre 2019 portant le numéro 269-12-19;

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité dépose une demande au MCC dans le cadre de son programme Aide aux immobilisations pour le projet de construction d'une bibliothèque seulement.

Que la municipalité mandate madame Cindy Gosselin ou madame Sonia Tardif à assurer le suivi de la demande auprès du ministère.

Que la municipalité s'engage à ouvrir la bibliothèque municipale pour un minimum de 11 heures par semaine une fois que le projet de construction de la bibliothèque sera terminé.

Que la municipalité assume tous les frais de fonctionnement de la bibliothèque municipale une fois que le projet de construction de la bibliothèque sera terminé.

Fait à noter : M. Roger Cyr et M. Alexandre Malette se retirent des délibérations sur cette décision.

PROJET D'AMÉNAGER LES TOILETTES DU CENTRE CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a reçu un montant de 25,000\$ dans le cadre du programme d'aide financière Nouveaux Horizons ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget prévisionnel de réalisation des travaux au montant total de 28,269\$;

152-06-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de contribuer pour un montant maximum de 5,000\$ au projet d'aménager les toilettes du centre culturel et que ce montant soit réservé à même le budget de l'année en cours.

STATUE DU SACRÉ CŒUR AU 635, RUE PRINCIPALE

La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a constaté la détérioration de la statue située au 635, rue principale et il a été décidé qu'elle ne serait pas restaurée par celle-ci.

La municipalité a obtenu le consentement du propriétaire du terrain sur lequel la statue est érigée afin de la retirer et l'entreposer au sous-sol de l'église.

La municipalité informera également ses citoyens de la situation par le biais du Journal Écho avant de réaliser les travaux afin de permettre à ceux qui souhaiteraient l'acquérir de se manifester.

DIVERS

ENTENTE RELATIVE À L'OPÉRATION DU REFUGE ANIMALIER PAR LA AVEC LA SPA THETFORD MINES

La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a reçu le projet d'entente de la SPA de Thetford concernant les nouvelles obligations qui seront en vigueur à compter du 3 juin 2020.

Une copie sera transmise par courriel aux membres du conseil pour en discuter ultérieurement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

153-06-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h00.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale et secrétaire-trésorière